

ministère de la culture et de la communication
Préfecture de la région Languedoc-Roussillon

Direction régionale des
affaires culturelles

97 0 6 2 1

A R R E T E

*

portant **inscription des ruines du château de Montalet à MOLIERES-SUR-CEZE**
(Gard) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

*

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

*

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de région ;

VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la Région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 29 avril 1997 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que les ruines du château de l'enceinte et de l'habitat de Montalet à MOLIERES-SUR-CEZE (Gard) présentent un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de leur architecture ;

*

Copie : . Subdi Bessy

. DTA.

classé : - dossier Ros

- serv. AC 1

^

A R R E T E

Article 1er : Sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en totalité les ruines du château, de l'enceinte et de l'habitat de Montalet à MOLIERES-SUR-CEZE (Gard) figurant au cadastre section B, sur les parcelles n°429 et 430, d'une contenance respective de 94a 93ca et de 27ha 89a 27 ca et appartenant :

pour la parcelle n°429 en copropriété à :

Monsieur TRON de BOUCHONY de BERARD de MONTALET Philippe Marie Bernard Alfred né à Paris (7ème) le 26 juin 1936, retraité, demeurant le Bourg à Thietreville (76540), époux de Madame Aliette de VALENCE de MINARDIERE ;

Madame TRON de BOUCHONY de BERARD de MONTALET Chantal Marie Hilda, née à Paris (7ème) le 31 octobre 1937, sans profession, demeurant 4 rue de Musset à Paris 75016, épouse de Monsieur Gérard COINTET de FILLAIN ;

Madame TRON de BOUCHONY de BERARD de MONTALET Brigitte Marie Jacqueline Hilda, née à Paris (7ème) le 5 juillet 1939, sans profession, demeurant 24 avenue Théophile Gautier à Paris 75016, épouse de Monsieur Jean-François TRINIAC de PARADE ;

Monsieur TRON de BOUCHONY de BERARD de MONTALET Xavier Marie Louis Jean, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 3 février 1944, directeur de société, demeurant 7 rue Franklin à Paris (16ème), époux de Madame Sybil MERCIER ;

Monsieur TRON de BOUCHONY de BERARD de MONTALET Olivier Marie Yves Régis, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 29 janvier 1948, artiste peintre, demeurant 22 rue Clauzel à Paris 75009, époux de Madame Anne Marie COSTE ;

Monsieur TRON de BOUCHONY de BERARD de MONTALET Alain Marie Jacques Antoine, né à Pau (Pyrénées-Atlantiques) le 12 juin 1950, avocat, demeurant 139 rue de la Tour à Paris 75016, époux de Madame Ariane GILLET ;

Ceux ci en sont propriétaires par succession, actes passés les 17 janvier et 18 juin 1969 devant maître GILLETTA de SAINT JOSEPH, notaire à Nice (Alpes Maritimes) et publiés au bureau des hypothèques d'Alès (Gard) les 16 octobre 1969, vol. 2310, n°19 et 22 décembre 1969, vol. 2322 n°29 ;

et par bail emphytéotique consenti pour une durée de 50 ans à l'Association dénommée "Association pour la sauvegarde du château de Montalet" régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est à MOLIERES-SUR-CEZE (Gard) et représentée par Monsieur Gérard NAUD, Maire de MOLIERES-SUR-CEZE (Gard), président de la dite association, demeurant à MOLIERES-SUR-CEZE (Gard) et habilité à cet effet en vertu de la délibération municipale du 26 mars 1997, bail passé le 29 mars 1997 devant maître Yvette DESPINOY-GRUMBERG, notaire associé à Bessèges (Gard) et publié au bureau des hypothèques d'Alès (Gard) le 17 avril 1997, vol.1997 P , n°1667 ;

pour la parcelle n°430 à l'Etat (service gestionnaire Office National des Forêts) par achat, acte administratif passé le 14 janvier 1976 en l'Hôtel de la Préfecture de Nîmes (Gard) devant Monsieur le Préfet du département du Gard et publié au bureau des hypothèques d'Alès (Gard) le 11 février 1976, vol. 2852, n°9 ;

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ;

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

25 JUL. 1997

à MONTPELLIER, le

LE PRÉFET

Bernard MONGINET

COPIS CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

pour ampliation
LE COMMISSAIRE
DES MONUMENTS HISTORIQUES